***Compte rendu***

|  |
| --- |
| **Rencontre régulière du Comité de vigilance****de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***Date*** | 25 juin 2020 | ***Heure*** | 11h30 |
| ***Endroit*** | Rencontre virtuelle |
| ***Rédigé par*** | Pauline Robert | ***Signature*** |  |
| 1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 28 mai 2020
4. Présentation et période de questions : **Nouvelle stratégie de gestion des matières résiduelles (GMR) de la Ville de Québec afin de répondre à la PQGMR et aux ODD des Nations unies.** *Claude Villeneuve – Directeur et professeur titulaire, Chaire en éco-conseil de l’Université du Québec à Chicoutimi*
5. Présentation et période de questions : **Présentation du tableau récapitulatif**

*Pierre Jean – Directeur, valorisation énergétique, Ville de Québec*1. Présentation et période de questions : **Suivi sur l’avancement du PMGMR**

*Mathieu Fournier – Directeur Section du soutien à la gestion et la valorisation des matières résiduelles de la Ville de Québec*1. Choix du calendrier de l’automne 2020
2. Questions diverses et Varias
3. Sujets à suivre
 |
| **Étaient présents** **Membres votants**Suzanne Verreault Élue, district de Limoilou Micheline Boutin Conseil de quartier des Chutes-MontmorencyGhislain Hudon Conseil de quartier du Vieux-Limoilou Marcel Paré Conseil de quartier de MaizeretsAdeline Lémeré-Lahaye Conseil de quartier de Lairet**Membres sans droit de vote**Pierre Jean Directeur, valorisation énergétique, Ville de QuébecNadine Allain-Boulé Direction régionale de santé publiqueRoxanne St-Laurent Prévention et contrôle environnemental, Ville de QuébecMarie-Christine Alarie Coordonnatrice du Plan métropolitain de gestion des matières résiduellesMathieu Fournier Directeur soutien à la gestion et la valorisation des matières résiduelles, Ville de Québec**Invités** Pauline Robert Conseil régional de l’environnement de la Capitale-Nationale, auditriceAudrey Lanier Coordonnatrice temporaire |
| **Étaient absents** Marianne Taillefer AmiEs de la Terre de Québec, milieu environnemental Alexandre Turgeon Conseil régional de l’environnement, milieu environnemental Anne Baril Conseil de quartier LorettevilleSteeve Verret Élu, district de Lac-Saint-Charles – Saint-Émile Daniel Munger Directeur, valorisation énergétiqueGeneviève Hamelin Élue, district de Maizerets-LairetGilles Dufour Directeur général adjoint, Eau et valorisation énergétique, Ville QuébecClaude Labonté Craque-BitumeCarl Desharnais Directeur du projet du Centre de biométhanisation de l’agglo. Québec |
|  |
| *Objet***Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec** | *Date***25 juin 2020** |
| *Début de la réunion : 11h* | ***Suivis*** |
| 1. **Mot de bienvenue**

Madame Verreault souhaite la bienvenue aux membres. |  |
| 1. **Adoption de l’ordre du jour**

Présentation de l’ordre du jour. *Adoption de l’ordre du jour** *Proposé par Ghislain Hudon, appuyé par Micheline Boutin*
 |  |
| 1. **Adoption du compte-rendu de la rencontre du 28 mai 2020**

Madame Boutin demande d’ajouter une partie, à la fin ou au début, avec les diminutifs. Mise au point sur le site internet et du compte-rendu du rapport annuel 2019 à adopter la fois prochaine. *Adoption du compte-rendu reportée* | Organiser une rencontre téléphonique avec Madame Verreault et Roxanne St-Laurent pour la mise à jour des données du site web.  |
| 1. Présentation et période de questions : **Nouvelle stratégie de gestion des matières résiduelles (GMR) de la Ville de Québec afin de répondre à la PQGMR et aux ODD des Nations unies.**

*Claude Villeneuve – Directeur et professeur titulaire, Chaire en éco-conseil de l’Université du Québec à Chicoutimi*Monsieur Villeneuve présente son travail de 3 ans avec la Ville de Québec, sur l’analyse du scénario de collecte stratégique de gestion des résidus alimentaires de la Ville de Québec. Pour mettre en place la collecte des matières résiduelles, la Ville de Québec s’est posée 5 questions pour pouvoir atteindre un projet le plus pertinent possible. Les 5 questions ont été présentées par Monsieur Villeneuve : 1. **Quels sont les critères les plus pertinents pour identifier les choix les plus responsables quant à la gestion des résidus alimentaires ?**

Les six critères potentiels qui ressortent sont les suivants : émissions de gaz à effet de serre, le taux de récupération, la création d’emploi, la qualité de la matière, la participation sociale et les coûts d’opération.1. **Quels sont les avantages et inconvénients de l’utilisation d’un système de tri optique des sacs de plastique pour la gestion des résidus alimentaires ?**

Les avantages sont la maturité technologique, l’amélioration des facteurs qui nuisent à la participation citoyenne (hygiène, la facilité du processus et l’espace disponible), l’augmentation du taux de récupération de ces résidus, la réduction des coûts et des émissions de GES. Les inconvénients sont que la Ville doit acheter et distribuer des sacs, prévoir des équipements, les sacs de matière alimentaires doivent être traités comme MR. 1. **Quel est le choix le plus responsable de type de sac?**

Les sacs doivent être d’une couleur spécifique, résistants. Quatre types de sacs ont été analysés. Le choix le plus pertinent semble être le sac biosourcé LDPE. 1. **La récupération des sacs de plastique utilisés dans la collecte des résidus alimentaires est-elle faisable et préférable à l’incinération ?**

Le recyclage est possible, mais la filière de recyclage n’existe pas encore au Québec. 1. **Quelle est l’option de collecte des résidus alimentaires la plus avantageuse pour le climat?**

5 scénarios ont été comparés, en conclusion le projet de la Ville de Québec est environ 10% plus avantageux en termes de GES, soit 3 158 tonnes de CO2 éq par année. Initialement la présentation qui était prévue devait être celle sur le rapport des scénarios des incinérateurs améliorés. Malgré cette erreur, la présentation de Monsieur Villeneuve a pu être écoutée, une autre rencontre sera à organiser pour la présentation initiale. Malgré la présentation, Monsieur Paré pense que les deux documents se regroupent concernant les préoccupations du conseil de quartier. Il pose une question sur la réduction des GES, si on réduit l’usage de l’incinérateur on réduit les problématiques de santé du quartier, est-ce que c’est une stratégie qui a du sens au niveau écologique ? Monsieur Villeneuve évoque la loi des rendements décroissants dans le milieu des matières résiduelles. Il évoque aussi l’éducation des citoyens pour diminuer l’utilisation de l’incinérateur, et en réduisant les matières organiques. Question de Marie-Christine Alari : pourquoi les sacs de couleur, est-ce que le taux de récupération est plus élevé ? Réponse de Monsieur Villeneuve : il explique que c’est pour les multi-logements que cela fait vraiment la différence.  |  |
| 1. Présentation et période de questions : **Présentation du tableau récapitulatif**

*Pierre Jean – Directeur, valorisation énergétique, Ville de Québec* Monsieur Jean présente le tableau de suivi modernisation. Ce qui est en vert les HCI, SO2 et es particules sont considérées comme non problématiques, souvent pas dépassés.Sur ce one pager Monsieur Jean a ajouté un histogramme sur les arrêtés et départs des jours (fuites et clinker) de 2008 à 2020. Il présente aussi les « autres mesures d’amélioration », avec la valorisation de la boue, le CBMO et CRMO. Monsieur Jean présente un deuxième tableau concernant l’avancement des bruleurs au gaz naturel pour les 4 fours. Plusieurs questions de la part de Monsieur Paré ont été posé concernant la lecture des quatre fours (voir Annexe 1)Monsieur Jean, réponds qu’il voulait décortiquer les analyseurs.  | Madame Verreault propose d’envoyer le tableau aux membres présents et absents pour savoir si le format leur convient.  |
| 1. Présentation et période de questions : **Suivi sur l’avancement du PMGMR**

*Mathieu Fournier – Directeur Section du soutien à la gestion et la valorisation des matières résiduelles de la Ville de Québec*En vue du manque de temps, Madame Verreault propose de faire un suivi très rapide. Monsieur Fournier rappelle le mandat et le suivi de la Ville de Québec. Madame Verreault propose de planifier la séance consacrée au PMO au retour des vacances. Une caractérisation des incinérateurs va être faite, pour évaluer les impacts en terme quantitatif. Une caractérisation au centre du tri aussi, en revanche, il y a moins de trieur qu’habituellement. Aussi, la Ville attend d’avoir un retour à la normale pour pouvoir faire une bonne caractérisation en 2020. Madame Alari convient avec Monsieur Fournier de faire une caractérisation au mois d’octobre, et faire une caractérisation et un suivi des matières résiduelles de 2019. Madame Verreault propose de répertorier toutes les actions déjà faites.  | Déplacer ce sujet au prochain ODJ |
| 1. **Choix du calendrier de l’automne 2020**

Madame Verreault va proposer un calendrier pour l’automne 2020 | Organiser et envoyer un calendrier 2020 |
| 1. **Questions diverses** et sujet à suivre
* Organisation sous-comité échantillonnage
* Rapport des éco-centres mobile 2020

Monsieur Paré demande à Madame Alarie d’envoyer les attentes destinées aux conseils de quartiers (les conseils de quartier vont être sollicités dans le cadre du PMGRM, les questions vont être envoyé concernant. La révision du plan). | Envoyer le document de Madame Alarie aux membres.  |

Annexe 1 : Questions de Monsieur Paré

**QUESTION 1**

***Préambule***

Régulièrement le CQ de Maizerets questionne ou dénonce des lacunes ou des défauts dans le fonctionnement de l'incinérateur et ses conséquences pour notre milieu et nos résidents. Durant ces 10 ou 15 dernières années ou j'ai siégé au CQ, plusieurs fois nous avons sonné l'alarme sur des dépassements hors normes?

Le 21 novembre 2019 vous avez présenté aux élus les conclusions d'une étude (2) produite par la Chaire en éco-conseil ou vous affirmiez que « La pollution atmosphérique affectant la santé humaine qui est rejetée par l'incinérateur sera réduite d'environ 30% avec le scénario de projet (hôpital et biométhanisation) dû essentiellement à la soustraction des résidus organiques de l'incinérateur. -30% de déchets incinérés équivaut à 30% moins d'heures d'opération des fours donc moins de pollution atmosphérique ».

Le CQ de Maizerets partage votre conclusion à l’effet qu’une réduction du volume de l’incinération amène une réduction de la pollution et des problématiques qui y sont associées.

À cette présentation en plénier on informait les élus d'un gisement exploitable de 86 000 tm pour les résidus alimentaires (RA).

Lors de la dernière rencontre du comité de vigilance nous apprenions qu'il faut extraire de ce volume 10% de la matière (perte lors du transport). Ce qui ramène selon les meilleurs scénarios établis par la Ville le niveau de tonnage exploitable à 77 400 tm.

Votre étude (2) page 8 signale 79 305 tm + 278 tm.

Durant cette même rencontre, un autre élément d'information à été transmis par la

Ville; le potentiel total du gisement en RA estimé par la Ville est de 123 000 tm. La Ville ayant limité ses objectifs d'extraction à 70 % de ce potentiel total ce qui explique la prétention à un gisement de 86 000 tm.

Nous pouvons conclure à partir des toutes récentes données transmises par la Ville que

40 % des RA vont continuer à être incinérés. Ce 40 % des RA vont continuer d'impacter le fonctionnement de l'incinérateur. Il y a là un surcoût de fonctionnement minimal de

2 M$ pour l'incinérateur, cette matière affecte selon les prétentions de la Ville le fonctionnement de l'incinérateur et génère la destruction de ressources qui pourraient être méthanisées et ainsi accroître potentiellement le rendement pour le méthaniseur de RA de plus de 30 %.

**Questions**

* 1. Les données réelles de tonnage potentiel vous ont-elles été transmises par la Ville?
	2. Ce type d'information aurait-elle pu influer sur les conclusions de votre analyse?

**QUESTION 2**

***Préambule***

Tout au long de votre étude de 2011 (1) portant sur les biosolides municipaux de Ville de Saguenay, vous privilégiez le compostage et l’épandage dans les champs comme étant les meilleures solutions pour atteindre les objectifs de la loi québécoise sur l’environnement (LQE) concernant le bannissement de la matière organique des lieux d’élimination d’ici 2020; ce qui rend votre étude encore pertinente aujourd’hui.

Question principale

Vous indiquiez dans votre présentation au plénier du 21 novembre 2019, que selon le

PQGMR au critère 4, il faut « Choisir le système de collecte le plus « performant». Dans ces conditions, que pensez-vous du fait que la ville de Québec se prive de 40% de son gisement de résidus alimentaires (RA) en continuant à les envoyer à l’incinération ? À la lumière de vos études sur le sujet et de votre expérience, n’y aurait-il pas moyen de faire mieux, particulièrement sur le plan de la pollution créée par les quantités incinérées ?

***Questions complémentaires :***

2.1 Vous avez attiré mon attention dans votre publication Biosolides municipaux lorsque vous signalez que « Puisque la matière organique au Québec ne pourra plus être éliminée à partir de 2020». Selon les données à ma disposition la Ville prévoit continuer à détruire annuellement près de 50 000 tm de matière organique, la Ville va-t-elle ainsi pouvoir répondre aux exigences et attentes du ministère de L’Environnement et de la

Lutte contre les (MELCC)?

2.3 Toujours dans la même étude vous soulignez que « La méthanisation des boues est une voie intéressante bien que coûteuse» (page 4 de votre article et page 11 de la revue). Vous indiquez dans votre étude qu'en période hivernale il y a nécessité de composter les biosolides. «La valorisation par épandage agricole direct à 100 % se révèle la meilleure solution,»… «En fait, aucun autre des scénarios étudiés n’est aussi avantageux, sauf celui de la valorisation d’une plus grande proportion des biosolides à des fins agricoles. En effet, l’impact positif de ce scénario serait doublé par rapport au scénario actuel, mais présente peu d’intérêt considérant les difficultés imposées par l’entreposage hivernal.» En est-il de même pour l’entreposage des digestats?

**QUESTION 3**

***Contribution potentielle à l’atteinte des Objectifs du Développement Durable***

***Préambule***

Monsieur Villeneuve, à la page 34 de votre rapport, vous vous êtes intéressé à l‘impact qualitatif des différents scénarios de gestion des matières résiduelles sur l’atteinte des 17 objectifs du développement durable.

Selon votre rapport, le scénario d’un incinérateur amélioré permettrait de « répondre positivement à 5 des 6 cibles des objectifs suivants : les ODD 3 (santé), 7 (énergie), 11 (Villes durables), 12 (Production et consommation durables) et 13 (Changements climatiques).

Parmi l’une des cibles non atteintes en lien avec l’objectif 12 (Production et consommation durable), vous constatez que l’incinérateur amélioré ne permettra pas d’atteindre l’objectif suivant : D’ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Par ailleurs, j’ai constaté, en consultant le contenu des 17 ODD, que l’ODD 10 (Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein) et l’une de ces cibles (Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité de revenus, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant des mesures adéquates en la matière) n’avait pas été prise en considération.

Pourtant, il est maintenant reconnu, sur la base de différentes études, que les populations des quartiers centraux (Basse-Ville et Limoilou-Vanier) sont confrontées à un cumul de risques économiques et sociaux qui ont une influence sur leur santé. On parle donc ici d’inégalités sociales de santé (ISS) comme étant constituées d’« écarts de santé ou de déterminants de la santé entre les groupes sociaux définis par le territoire, le groupe socioéconomique, le groupe ethnique, le genre, la structure du ménage, un indice écologique, etc. » (Direction de santé publique, 2018a, p. 6)

Dans le cas des quartiers centraux de Québec, aux inégalités sociales et économiques s’ajoutent les impacts de vivre dans un environnement dans lequel se retrouvent un nombre important de risques environnementaux : présence de plusieurs grands axes routiers, d’axes de transport ferroviaire, de secteurs industriels et portuaires et de terrains contaminés (Direction de santé publique, 2018b). La Direction de santé publique reconnait ainsi que ces conditions (cumul d’inégalités sociales et présence de risques environnementaux) peuvent générer du bruit, des odeurs, des poussières et des contaminants susceptibles d’affecter la santé des populations : «

[…] les inégalités sociales combinées à une qualité environnementale moins favorable peuvent avoir un impact sur la santé » (Direction de santé publique, 2018a, p. 6). Dans le cadre du processus d’évaluation environnemental du projet Beauport 2020, rapport produit par Englobe en septembre 2016, il a été constaté que les concentrations moyennes annuelles pour les particules PM2,5 pour notre quartier «varient entre 9,56 μg /m3 et10,42 μg /m3 avec une moyenne triennale annuelles très légèrement supérieure à la ‘’norme’’ (sic) de 10 μg /m3 du CCME» (1) nécessitant, selon le Cadre de gestion des zones atmosphériques (CGZA), de « Prendre des mesures de gestion avancées pour assurer la conformité de la zone atmosphérique aux

NCQAA » (CCME, 2012). Je souligne que pour 2020 ces seuils ont été ramenés à 8.8 μg /m3. Donc, les populations plus défavorisées sont souvent doublement désavantagées lorsqu’il est question de la qualité de l’environnement. Elles sont, en amont, plus exposées à des risques environnementaux (exposition différentielle au risque) et elles sont, en aval, plus affectées par des environnements de moindre qualité (susceptibilité différentielle au risque) (Deguen, KihalTalantikite, &Zmirou-Navier, 2019; Larrère, 2017). De plus, certains choix qui peuvent sembler avoir un impact positif global sur le plan environnemental peuvent avoir un effet négatif pour les populations les plus défavorisées et ainsi, accroitre les inégalités.

**Questions**

À la lumière de l’ODD 10 et à la lumière les inégalités sociales combinées à une qualité environnementale moins favorable ayant déjà un impact sur la santé des citoyen.ne.s vivant dans la Basse-Ville et Limoilou-Vanier, pourquoi, dans votre étude, ne pas avoir pris en considération ces éléments?

Peut-on établir un lien qui explique l’une des limites de votre étude, indiqué à la page 38 de votre rapport :

Les résultats sur les impacts sur la santé humaine dans La Cité-Limoilou ne sont pas prédictifs des dommages réels qui peuvent se produire sur la santé humaine et sur la qualité de l’air. Les impacts évalués ne sont pas associés au milieu récepteur.

***Questions complémentaires***

3.1 Le trafic lourd est une des sources d’émissions de particules 2.5 μg. Notre CQ est particulièrement préoccupé par ce type de pollution et nous voulons éviter un accroissement du camionnage. L’incinérateur de Québec pour son fonctionnement est desservi selon les données disponibles par environ 50 000 camions/année. Actuellement, à ma connaissance on ne comptabilise pas cette source de pollution comme découlant du fonctionnement de l’incinérateur. Dans son nouveau projet, la Ville prévoit afin d’améliorer le fonctionnement de l’incinérateur extraire avant incinération en plus d’une partie des RA, du métal, des matériaux.

3.2 Afin d’avoir une vision plus holistique de la réalité des impacts de l’incinérateur et ainsi nous permettre de pouvoir mieux intervenir, devrait-on comptabiliser cette source d’émission (camionnage) comme propre au fonctionnement de l’incinérateur?

**QUESTION 4**

***Proposition du Conseil de quartier Maizerets d’établir des centres de tri avant incinération***

***Préambule***

Le CQ de Maizerets a pris comme position tout comme vous le déclarez dans votre rapport qu’une réduction du volume de l’incinération amène une réduction de la pollution et des problématiques qui y sont associées. Le CQ Maizerets a donc proposé à la Ville comme solution alternative à l’incinération et/ou à l’enfouissement la mise en place de centres de tri avant incinération. Selon les informations dont nous disposons une technologie européenne prétend à une capacité d’extraction de 90% des ressources actuellement incinérées. Selon le point de vue du

CQ, cette approche:

• empêcherait la destruction d’un volume significatif de ressources non renouvelables et irremplaçables ayant une valeur écologique et économique et ces ressources seraient revalorisées;

• empêcherait l’incinération de produits reconnus dangereux et à risque pour la santé humaine, produits qui malgré leur volume plus réduit (à évaluer) affectent de façon significatives les rendements de l’incinérateur et notre milieu;

• réduirait les émissions de GES;

• réduirait dans notre quartier le volume de camionnage, une des sources déjà reconnue comme ayant un impact majeur sur la santé des résidents;

• respecterait mieux le principe d’équité environnementale par un meilleur partage des efforts et des responsabilités environnementales;

• réduirait le cumul d’impacts dans un milieu fragilisé où les inégalités de santé, sociales et environnementales sont connues et reconnues;

• serait un projet écologiquement plus responsable et novateur permettant à notre communauté de s’afficher à titre de leader dans la recherche de solutions holistiques face aux problématiques climatiques et naturelles;

• valoriserait, permettrait une meilleure acceptabilité sociale et faciliterait d’autant la réalisation des projets actuellement proposés par la Ville, de méthanisation et de vente de vapeur.

Bien que nous reconnaissions qu’une partie des matières amenées à l’incinérateur soient des déchets, la prémisse de prétendre que la totalité de ce qui y est détruit par l’incinération sont des déchets et donc un problème technique, est tendancieuse. Cela limite et empêche le développement d’une vision plus holistique et plus écologique, et réduit d’autant la recherche des meilleures solutions possibles.

***Questions***

4.1 Cette proposition vous a-t-elle été présentée?

4.2 Selon votre expertise celle-ci permettrait-elle de répondre à l’une des cibles non atteintes en lien avec l’objectif 12 (Production et consommation durable). D’ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation